



## Le mot du maire

*Alors que pour beaucoup, l'hiver 2020 restera marqué par les contraintes sanitaires, nous en conserverons, à Presles, l'image de ces fêtes de fin d'année enneigées.*

*Nombreuses sont les personnes venues profiter des paysages givrés qui s'offraient à nous en janvier.*

*Pour autant, comme ailleurs, notre vie de village connaît l'impact de l'épidémie.*

*Ainsi, après la commémoration du 11 novembre et le marché de Noël, l'organisation d'une cérémonie de vœux pour cette nouvelle année s'est trouvée également compromise.*

*Cette occasion de se retrouver m'aurait permis d'exprimer, à tous, mes meilleurs souhaits pour l'année 2021, mais aussi, de remercier l'ensemble de l'équipe municipale pour la dynamique entraînant que procure l'implication de chacun de ses conseillers.*

*Un tour d'horizon de la vie communale aurait été ensuite au rendez-vous :*

*Après différents points, tels que les changements au niveau du personnel municipal, l'adhésion au PLUi, la distribution de colis de Noël, la location de l'appartement rénové, les projets à venir de la commune auraient été évoqués : ainsi nous vous aurions présenté nos intentions de munir le village d'un défibrillateur automatique (DAE), de remplacer l'engin de déneigement par un tracteur agricole, ou encore, d'étudier des projets d'avenir pour le refuge communal.*

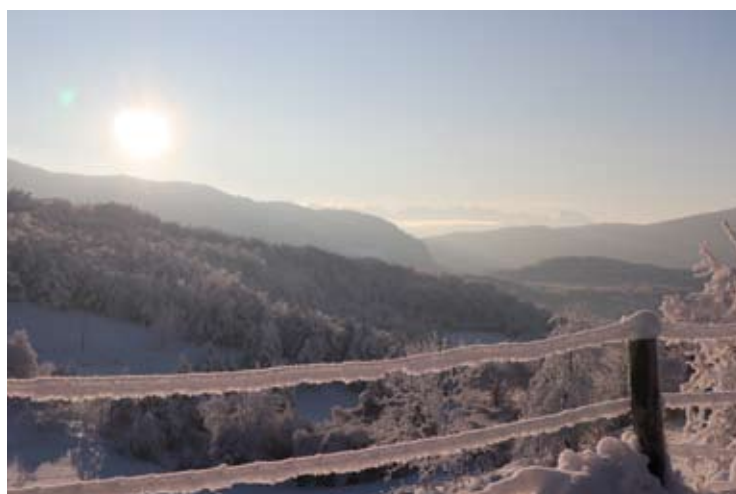
*A défaut de se retrouver, voici, entre autres, quelque uns de ces sujets dans ce numéro des Nouvelles de Presles... Ne manque que le verre de l'amitié !*

*Bonne fin d'hiver et surtout bonne santé à tous...*

Vincent DUMAS

## Sommaire

Informations pratiques, état civil, brèves	p. 2
En route vers le PLUi	p. 3
Le refuge, au fil du temps...	p. 4 - 5
Les employés municipaux	p. 6
L'école	p. 6
La forêt communale	p. 7
Rénovation de l'abri du Serre du Sâtre	p. 7
ACCA de Presles	p.8
Association VTNO	p. 9
La zone nordique des Coulmes	p. 10
Le foyer de ski de fond	p. 11
Informations diverses	p. 12



## EN PRATIQUE

### Secrétariat de mairie

*Ouverture du secrétariat :*

les lundis et jeudis de 9h15 à 14h15

*Accueil téléphonique*

les lundis et jeudis de 9h15 à 14h15 et de 15h30 à 18h15

*Courriel :* Les courriers électroniques sont lus quotidiennement.

### Permanence des élus

Le maire, ou un adjoint, sera présent en mairie tous les lundis de 10h à 12h.

### Coordonnées de la mairie :

téléphone : 04 76 36 01 86

courriel : [mairie.presles@wanadoo.fr](mailto:mairie.presles@wanadoo.fr)

### Urgence-dépannage pour L'EAU

téléphone : 04 76 36 94 01

*Le réseau d'eau est géré par la communauté de commune, une permanence est prévue à ce numéro pour toute urgence.*

## Info déchèterie

La déchèterie mobile sera présente à Presles le vendredi 30 avril et le jeudi 24 juin

Lieu : parking du foyer de ski de fond, au Faz.

Horaires : 10h30- 12h30 et 13h-16h

NB : les gravats et les déchets verts ne sont pas acceptés.

Plus de détails sur le site de la communauté de commune :

<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

## Les Nouvelles de Presles

Bulletin d'informations municipales - Mairie de Presles

*Directeur de publication :* Vincent Dumas

*Comité de rédaction :* le conseil municipal, sauf mention contraire en bas d'article.

*Ont participé à ce numéro :* les associations et les habitants de Presles, l'ADMR, la zone nordique.

*Pour participer :* N'hésitez pas à faire paraître vos informations. Pour cela, contactez la mairie de Presles.

*Précédents numéros :* Si vous n'avez pas reçu le numéro 0 ou le numéro 1 des Nouvelles de Presles, vous pouvez venir en demander en mairie.

## État civil - année 2020



### Arthur

est né le 29 mars 2020 chez Cécile Gailledrat et Igor Frey au Village.



### Cézanne

est née le 25 novembre 2020 chez Shalimar Preuss et Vincent Dumas, au Faubourg.

### PACS

Coline Perriat et Corentin Kasnicki se sont pacés le 2 février 2020.

## Affouage 2021



Les inscriptions doivent être déposées en mairie avant fin mars 2021 accompagnées d'un chèque de 40€ à l'ordre du trésor public.

## Commémoration



Le 11 novembre 2020, la cérémonie commémorant l'armistice de 1918 s'est tenue à Presles sous un soleil radieux dans une ambiance très solennelle. En pleine période de confinement, les consignes sanitaires étaient strictes et seules six personnes pouvaient assister à ce moment de recueillement. En plus de quatre élus de la commune, Jean Feugier représentait les anciens combattants, et Jean Beulné la jeunesse.

Nous avons procédé à la lecture d'un hommage aux combattants. Puis l'appel aux morts a permis d'évoquer tous les compatriotes qui ont perdu la vie dans les deux guerres mondiales. La cérémonie s'est achevée par une minute de silence.

À chaque renouvellement de leur conseil, les intercommunalités ont l'obligation de prendre la compétence de l'urbanisme sur leur territoire.

Ainsi, lors d'un conseil communautaire de l'automne, les représentants des 47 communes se sont vus proposer l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur le territoire de la Communauté de Communes de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC). Ce PLUI permettra de concrétiser les objectifs définis dans un projet de territoire élaboré lors du dernier mandat.

Ce transfert de compétence nous a été détaillé lors d'une réunion conjointe avec les municipalités de St Pierre de Chérennes et de Mallevall afin de nous permettre de nous positionner.

Lors de cette présentation, Philippe Rosaire, 2ème vice-président de la SMVIC, nous a fait part du souhait de permettre à la Communauté de Communes de penser, d'harmoniser et de structurer la politique d'aménagement de manière cohérente à l'échelle intercommunale tout en préservant les spécificités propres à chaque commune. Ce PLUI aura pour but de définir les règles juridiques d'utilisation des sols sur l'ensemble des communes tout en garantissant aux

municipalités la décision au niveau du choix du parcellaire. Monsieur Rosaire a rappelé la prise en charge intégrale par l'intercommunalité des coûts engendrés par la démarche.

Au niveau de Presles, en l'absence de carte communale ou de PLU, notre commune est aujourd'hui régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) et la loi Montagne.

Notre équipe s'était fixé comme objectif de concrétiser un document d'urbanisme en s'appuyant sur les travaux entrepris par les municipalités précédentes sur le sujet.

Une rencontre avec Monsieur Coste de la DDT nous a permis d'étudier les possibilités de construction sur le territoire communal et les limites fixées par l'administration.

Face à ces contraintes réglementaires et au coût engendré par l'élaboration d'un document d'urbanisme communal, le conseil municipal a trouvé opportun d'adhérer au projet porté par l'intercommunalité.

Une délibération a donc été prise en fin d'année pour s'engager dans cette dynamique collective.



## L'intercommunalité au service du territoire et de ses habitants

**CHIFFRES CLÉS**  
 Un territoire de **596 km<sup>2</sup>**  
**47 communes**  
**45 420 habitants** (population totale)  
**500 km** de sentiers de randonnées

### TERRITOIRE / situation

- Une situation idéale entre Isère et Drôme
  - Une connexion rapide aux grands axes de communication
- Le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est relié rapidement aux grandes agglomérations de la région par la route via l'autoroute A49, par le train (à 25' des gares de Valence TGV Méditerranée et de Grenoble), par l'aviation (à 25' de l'aéroport Grenoble-Isère, 1h de Lyon-Saint-Exupéry), à 3h de Genève Aéroport

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'Agence de développement économique du territoire accompagne tous les entrepreneurs à chaque étape de leurs projets et dans tous les domaines d'activité (industrie, tertiaire, agriculture, loisirs et tourisme...). Elle mise les réseaux économiques pour favoriser les opportunités d'affaires et de coopérations. Elle participe à la promotion et à la valorisation des savoir-faire et des compétences, pour renforcer l'attractivité économique du territoire.

### ENFANCE - JEUNESSE - FAMILLE

- 8 établissements d'accueil du jeune enfant**  
Charte des mairies, Saint-Hilaire-du-Rosier (ex ludo de rosier), Saint-Marcellin (le petit prince), Vinay (à court échelle), Montaud (Montaudubouch), Pont-en-Royans (Kamars de l'été), Saint-Jean-de-Claire (un cocon), Saint-Roman (Gaires de l'été)
- 3 lieux d'accueil parent-enfant**  
Vinay, Balles de mânes, Saint-Marcellin / Parcours
- 1 maison intercommunale des familles**
- 1 relais assistants maternels en 4 antennes**  
Charte, Saint-Marcellin, Saint-Roman, Vinay
- 5 accueils de loisirs**  
Vinay (3-12 ans), Saint-Quentin-sur-Isère (3-12 ans), Cognin les Grèges (3-12 ans), Saint-Roman (3-12 ans), Pont-en-Royans (3-6 ans)
- 2 secteurs ados**  
Vinay, Pont-en-Royans
- 1 point d'information jeunesse**  
Saint-Marcellin, Pont-en-Royans et Vinay
- 2 ludothèques**  
Saint-Marcellin, Saint-Roman

### GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

- 3 déchèteries**  
Saint-Severin, Saint-Quentin-sur-Isère, Vinay
- 1 service de déchèterie mobile**

### CULTURE ET PATRIMOINE

- 5 musées**  
Vinay : Grand échoir Maison de la noix  
Pont-en-Royans : Musée de l'eau  
Beauvoisin-Royans : Couvent des Carmes
- 4 médiathèques intercommunales**  
Saint-Marcellin  
Saint-Quentin-sur-Isère : "L'isère"  
Pont-en-Royans : La Halle  
Vinay
- 1 école de musique**  
Vinay, Pont-en-Royans

### TOURISME, SPORTS ET LOISIRS

- 1 Office de tourisme** avec 3 bureaux  
Saint-Marcellin, Pont-en-Royans et Saint-Antoine l'abbaye
- 1 centre aquatique** de l'Olympe à Charte  
(4 bassins, sauna, hammam, relaxation)
- Domaine de ski nordique** des Courmes  
Perrins, Recourtel
- Base d'avions** de la Sône



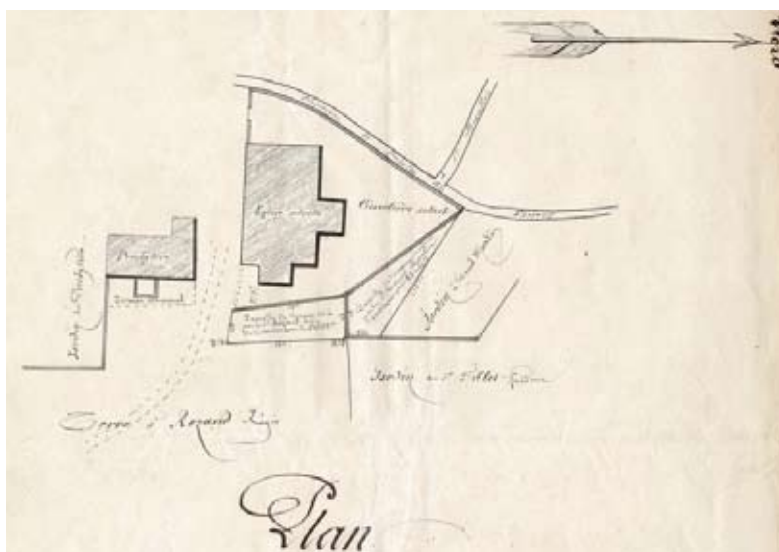
## Le refuge, au fil du temps...

### **Presbytère, logements communaux puis refuge...**

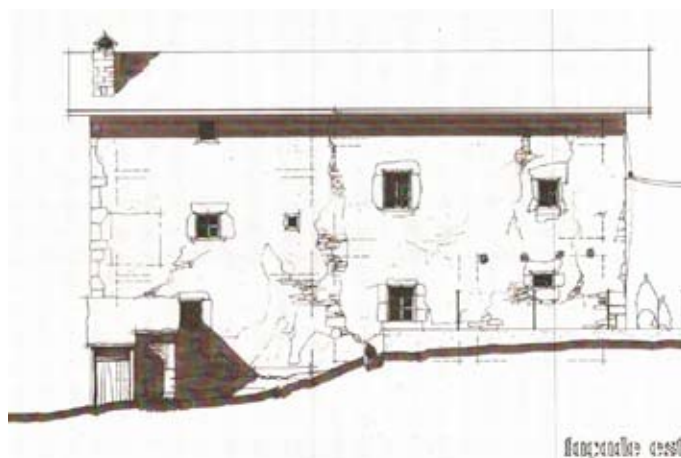
**Ce bâtiment, au cœur du village, s'est adapté aux besoins des différentes époques.**

Nombreux sont ceux qui l'appellent encore "la cure" en rapport avec sa fonction initiale.

Jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, elle hébergea en effet les curés du village à proximité de l'ancienne église. Un couvent situé en dessous complétait cet ensemble de bâtiments paroissiaux. Un document d'époque, décrivant les parcelles cédées pour la construction de la nouvelle église en 1862, illustre l'ancienne, bordée de son cimetière, et le presbytère. Une allée qui menait au couvent apparaît en pointillés entre les édifices.



Au siècle suivant, de nouveaux usages attendaient ces bâtiments ecclésiastiques. Alors que le couvent de sœurs devint une ferme du village, la cure fut reconvertie en logements communaux et les locataires se succédèrent dans les deux appartements qu'abritait la bâtisse. Durant cette période, on conserva au premier étage, une pièce dédiée à l'activité paroissiale où se pratiquait l'enseignement du catéchisme aux enfants de la commune. Une entrée unique desservait cette pièce et les logements communaux.



Chaque locataire avait accès à une parcelle de jardin comme décrit notamment dans ces baux :

- entre Mr Inard Louis et Mr Chabert, Maire en 1952 :

*«Le local comprendra deux pièces au rez de chaussée, une pièce au 1<sup>er</sup> étage, cave et galeta, jardin d'une contenance de cinquante mètres carrés environ »...*

-entre Mr Gautier Cyprien cantonnier à Presles et Mr Chabert, Maire en 1954 :

*« Le local comprendra quatre pièces au premier étage, galeta et cave au rez de chaussée, et jardin d'une contenance de cinquante mètres carrés environ. »*

La dernière locataire, Mlle Germaine Rozand, quittera son logement à la fin des années 70.



Au début des années 80, le souhait du Club Alpin Français (CAF) d'établir un refuge à Presles va dessiner un nouvel avenir pour "la cure".

Alors que le CAF cherche à installer son gîte dans un hameau, la municipalité va décider d'utiliser et de transformer son bâtiment au village. L'opération s'annonce onéreuse et la commune sollicite le soutien du Parc du Vercors. Celui-ci prendra finalement seul la maîtrise d'ouvrage.

Ce projet de refuge vient s'inscrire, à l'époque, dans une dynamique visionnaire d'aménagements touristiques menée par la municipalité et les habitants : depuis quelques années, le foyer de ski de fond, créé sous l'école, attire les fondeurs de la vallée et, avec l'arrivée des grimpeurs, la fréquentation du village est en plein essor. L'aménagement de l'auberge du Faz dans l'ancienne école et l'ouverture de l'auberge de la Fontaine permettent l'accueil des personnes de passage mais, pour les séjours, peu d'hébergements sont proposés. L'aménagement du refuge, avec ses 6 chambres et ses 32 places, viendra répondre à ce manque de logements touristiques sur la commune.

Les travaux débuteront en 1982. Dans les premiers plans, l'architecte conçoit le refuge en préservant la pièce dédiée au catéchisme dans ses murs. L'évêché de Grenoble ne souhaite pas abandonner "la chapelle" dans ce bâtiment. Plusieurs échanges seront nécessaires pour obtenir l'intégralité du bâtiment contre la rénovation et l'aménagement de la sacristie de l'église. Le projet de départ prévoyait aussi de conserver les voûtes qui couvraient les caves au rez de chaussée de la cure, mais lors du chantier, des fissures obligeront à les remplacer par une dalle en béton armé.

Aujourd'hui, le contexte a changé et de nombreux gîtes se sont ouverts sur le plateau. L'offre d'hébergements sur la commune et dans ses environs s'élève désormais à plus de 180 lits permettant tous types de séjours.

"Le refuge de Presles" a bientôt quarante ans et malgré des travaux réguliers de mise en conformité menés par les différentes municipalités, les mesures de sécurité qui le concernent restent très contraignantes. Sa capacité d'accueil initiale le classe en effet dans la catégorie des ERP (Etablissements Recevants du Public) et impose désormais, entre autre, la présence permanente d'un employé dans le bâtiment lorsque du public est accueilli.

Face à ces éléments, le conseil municipal a décidé, dans un souci de rentabilité, de limiter le nombre de places du refuge à 15 lits pour éviter le classement du refuge en ERP et assouplir sa gestion. Cette réorganisation permettra également d'aménager une pièce en buanderie pour faciliter le lavage systématique de la literie imposé par les dernières mesures sanitaires liées à la COVID.

*Pour l'avenir, la municipalité souhaite définir, à nouveau, le rôle de ce bâtiment central.*

*Cœur du village, "la cure" doit rester un atout pour la vie locale.*

*La réflexion est lancée...*



## Les employés municipaux

Depuis le dernier numéro des Nouvelles de Presles, la commission Ressources Humaines n'a pas eu le temps de chômer !

Comme nous l'avions évoqué, nous avons eu recours à une solution provisoire pour pouvoir assurer l'entretien des lieux publics et le fonctionnement du refuge. Ainsi une convention avec l'association PAISS Emplois nous a permis de travailler avec Carlota Dos Santos qui a assuré avec beaucoup d'énergie les missions d'entretien nécessaires pour l'ouverture du refuge durant la crise sanitaire. Nous la remercions de s'être investie pleinement dans son travail pour maintenir l'activité du refuge en toute sécurité.

Le mois d'octobre a marqué la retraite d'Ezio Sordello, après ses 17 ans de service à la gestion du refuge de Presles. Nombreuses ont été les personnes séjournant à Presles à avoir été accueillies par Ezio. Nous lui souhaitons une bonne retraite et nous le remercions pour ces années de service à la commune.

Un poste en CDD, pour assurer l'accueil des clients du refuge jusqu'à la fin de l'année 2020, a donc été ensuite proposé. Anne-Sophie Lecrique a candidaté, et assuré l'accueil et la gestion du planning jusqu'à la fermeture du refuge lors du deuxième confinement. Pour assurer les heures prévues malgré cette fermeture imposée, Anne-Sophie s'est montrée prête à rendre service notamment en effectuant diverses petites tâches pour la mairie. Nous la remercions pour son travail et sa bonne humeur !

Afin d'assurer, dorénavant, l'ensemble de ces tâches et d'aller au bout de l'idée initiale de la municipalité, un poste unique, plus conséquent, aux activités variées va être proposé. Un appel à candidature pour un emploi d'agent technique territorial à mi-temps est

donc en cours (poste à pourvoir au 01/03/21). Nous invitons toutes les personnes intéressées à se renseigner à la mairie et à présenter leur candidature.

A noter également, un petit changement du côté du transport scolaire et de la cantine avec la titularisation en cours, après deux ans de CDD, de Maryline Leriche, l'accompagnatrice de nos écoliers que nous saluons pour son implication

L'année 2021 annonce également un changement d'importance avec le départ de notre secrétaire de mairie, Patricia Gato. Depuis trois 3 ans, Patricia travaillait pour la mairie de Presles et celle d'Auberives en Royans qui lui propose aujourd'hui un temps complet. Venant de lancer les travaux de construction de sa future maison à Auberives cette opportunité tombe à pic pour Patricia qui a sympathiquement attendu que nous trouvions une remplaçante et proposé de l'accompagner avant de descendre dans la vallée. Nous la remercions pour toutes ces années au service de notre commune et lui souhaitons beaucoup de succès dans son travail à Auberives et beaucoup de bonheur avec sa famille dans leur nouvelle maison!

La relève sera assurée par une nouvelle secrétaire, Sophie Maccagno, qui a répondu à un appel à candidature que nous avons lancé sur le site de la fonction publique.

Sophie, qui habite à St Sauveur, passera les prochaines semaines avec Patricia, et prendra toute seule les rênes du secrétariat de mairie à partir du 1 avril 2021. Nous lui souhaitons la bienvenue à Presles.

Suite à toutes ces adaptations, la commission ressources humaines est ravie d'avoir collaboré avec une équipe de personnes impliquées et de lancer de nouvelles opportunités d'emploi pour Presles.

## L'école

Pour cette année scolaire 2020 / 2021, sept enfants du plateau de Presles fréquentent l'école de Pont en Royans. L'école compte quatre classes : les maternelles, les CP-CE1, les CE1-CE2, les CM1-CM2.

Cette année est marquée par un changement de rythme: les enfants n'ont plus classe le mercredi matin. Les enseignantes apprécient le nouveau rythme, les enfants étant globalement moins fatigués et moins perturbés par la succession des modalités de prise en charge au cours de la journée (fin des temps périscolaires les lundis et vendredis de 15h à 16h30).

La mairie de Pont en Royans prévoit d'importants travaux de réhabilitation de l'école à partir de l'été 2021 et pour plusieurs mois. Ces travaux doivent permettre de dissocier totalement les appartements situés dans

le haut du bâtiment, de la partie école. Actuellement, l'accès est commun, par la cour. Sont aussi prévus la rénovation de l'école et peut être la modification de la répartition des salles.

Ces travaux imposeront un déménagement des classes. La mairie de Pont en Royans étudie actuellement les modalités de relogement des élèves.



## La forêt communale

Notre forêt communale, gérée par l'ONF, se compose de douze parcelles attenantes qui s'étendent sur près de 160 hectares. Elle se trouve confrontée, comme beaucoup d'autres forêts de résineux, à un risque de dépérissement dû au changement climatique. En effet, les canicules et les sécheresses fréquentes que subissent les massifs ces dernières années affaiblissent les épicéas et les sapins et les rendent plus vulnérables aux insectes ravageurs qui profitent de ces conditions pour se développer d'avantage.

L'ONF estime que le volume de bois sec en France dû à ces parasites équivaut à celui des arbres renversés par la tempête de 1999 et nomme ce phénomène "la tempête silencieuse". De fait, de gros volumes de résineux secs, en France et en Europe centrale notamment, saturent le marché du bois. Face à ce changement, L'État met en place un Plan National de Relance, dont l'adaptation des peuplements vulnérables au changement climatique est l'objectif.

Sur notre forêt, des coupes conséquentes ont donc été programmées ces dernières années pour limiter la perte des bois qui présentent un risque sanitaire. Ainsi, une coupe d'environ 800 m<sup>3</sup> d'épicéas a été vendue en 2019 pour près de 38 000€, et, en 2020, un îlot d'épicéas d'environ 1000 m<sup>3</sup> a été vendu pour plus de 44 000€. Une vente de jeunes bois d'éclaircie pour mettre en valeur les plantations est prévue prochainement. Cette opération sera couplée avec les forêts de St Pierre, Rencurel, Izeron et la forêt domaniale des Coulmes pour proposer un volume intéressant pour les acheteurs. Au vu du contexte économique difficile des résineux, cette vente se fera éventuellement en 2022.



Des travaux de plantation de Douglas sont envisagés pour 2021. Ces travaux consistent à compléter la régénération naturelle de la forêt par des plantations éparses du résineux. Une subvention du Parc du Vercors pourrait couvrir 50% du coût de cette plantation estimée à environ 8 000€ HT. Le conseil étudiera la faisabilité de cette opération lors de l'élaboration du prochain budget.

Comme chaque année, la commune propose à ses résidents une coupe d'affouage. Ainsi un lot d'une cinquantaine de mètres cubes de feuillus a été marquée sur la parcelle 4. Les inscriptions, pour bénéficier d'une part de cette affouage, sont à déposer en mairie avec un chèque de 40€. L'exploitation pourra se faire dès le printemps.

Notre technicien forestier, Yohan Gueydon, est prêt à nous présenter cette forêt et sa gestion lors d'une journée conviviale avec les habitants. La date dépendra des travaux de rénovation du chalet du Serre du Sâtre qui se trouve en bordure de ces parcelles.

## Rénovation de l'abri du Serre du Sâtre



L'abri du Serre du Sâtre, situé au centre des Coulmes et accessible à tous pour le temps d'un pique nique ou d'une nuit spartiate, est la propriété de la commune de Presles. La gestion et la maintenance sont déléguées à la communauté de commune Saint-Marcellin Vercors Isère. Le refuge commençant à montrer des signes de

vétusté, en 2020 le Parc Naturel Régional du Vercors a lancé une étude pour sa réfection. Celle-ci a fait ressortir les points essentiels : remplacement des menuiseries, amélioration du mobilier et des aménagements intérieurs, reprise de la toiture, isolation sous plancher et sous toiture, amélioration du poêle, etc. Des modifications devraient être faites aussi à l'extérieur : amélioration de la place à feu, aménagement d'un coin pour poser une tente, abatage et élagage de quelques arbres pour favoriser la lumière, aménagement d'un lieu de stockage du bois, etc. Les travaux commenceront en 2021, donc affaire à suivre...

Lorsque les travaux seront effectués, la mairie organisera une journée conviviale à destination des habitants sur le thème du refuge et de la forêt communale.

## ACCA de Presles

L'ACCA de Presles (Association Communale de Chasse Agréée) compte une quarantaine de membres, avec une moyenne d'âge plutôt jeune. C'est une association conviviale, avec une bonne entente et une bonne dynamique. Notre mission principale est de maintenir un juste équilibre agro, sylvo cynégétique (agriculture, forêt, gibiers). Les chasseurs mettent en place et entretiennent, chaque année, des clôtures pour protéger les cultures lors des dégâts du grand gibier. Le suivi sanitaire de la grande faune est aussi une de nos missions : nous sommes les premiers sur le terrain, pendant et hors période de chasse et nous voyons rapidement lorsqu'un animal a une pathologie. L'état de la venaison, par exemple, peut-être un bon indicateur. Dans ce cas, nous en informons la fédération départementale et nous cherchons des solutions (réseau SAGIR).

Les comptages nocturnes n'ont pu être réalisés cette saison (cause confinement COVID-19).

Cette année a été marquée par le prélèvement d'un cerf pesant 226kg et portant un beau trophée.

Nous avons ressenti la présence du loup sur les populations de chevreuils, cervidés, sangliers (impacts sur la densité et le comportement).

Après plusieurs attaques de loups sur les troupeaux, les louvetiers se sont relayés près d'un mois pour monter la garde de nuit et ont prélevé 1 loup. Les chasseurs ont pris le relais pendant 3 semaines, mais

sans le matériel adéquat (matériel de vision nocturne) les loups ont été vus de nuit autour des troupeaux, mais sans résultat.

Chaque année, hors période de chasse, les adhérents de l'ACCA se mobilisent sur plusieurs journées :

- Journées de remise en état des sentiers (que chasseurs et non chasseurs empruntent)
- Journées sécurité (mise en sécurité des postes de chasse, entretien des équipements)
- Journée de fabrication et de vente de boudins et de caillettes. Lors de cette journée tout est fait mains par les chasseurs. Cette journée de vente a été créée pour financer les deux salles que l'ACCA loue à la commune.
- Un repas est également servi chaque troisième week-end de février où est cuisiné le gibier prélevé dans la saison. Cette année un peu particulière nous oblige à proposer des repas à emporter le 28 février 2021.

Pour plus d'informations et/ou réservation vous pouvez contacter Bruno CHUILON (président de l'ACCA) au : 06.73.46.14.87.

Chacun est le bienvenu !

Cette saison a été compliquée à cause de la Covid-19, mais nous sommes allés jusqu'au bout, en respectant les gestes barrières.

Bruno Chuilon, président de L'ACCA de Presles







L'escalade existe ici depuis 1953, mais s'est surtout développée dans les années 80. VTNO a ensuite participé aux différentes vagues de rééquipement de la falaise dans les années 90 qui ont permis de sécuriser un grand nombre d'itinéraires et contribuer à son succès. L'association fournit depuis du matériel aux équipiers pour ouvrir de nouvelles voies et surtout entretenir le patrimoine existant. En effet la falaise est « vivante » et sa structure évolue, il faut donc régulièrement purger et nettoyer le rocher ou remplacer des points

VTNO (Vercors Territoires du Nord Ouest) est une association à but non lucratif qui a pour mission la gestion et la protection de l'escalade sur les falaises du bassin de la Bourne, dont les très emblématiques rochers de Presles. Elle a notamment vocation à garantir l'accès aux falaises, sans lequel l'escalade ne serait pas, ce qui n'est pas toujours facile car il faut composer avec de nombreux acteurs. Ainsi, depuis près de 30 ans, nous travaillons en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Vercors, le Conseil Départemental de l'Isère, les municipalités de Presles et de Choranche, la Communauté de Communes de Saint Marcellin/Vercors, le Comité Territorial de la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade) et bien sûr les propriétaires riverains, les plus directement concernés par la fréquentation des falaises.

d'ancrage. Les actions menées sont bénévoles, et les passionnés qui s'en chargent ne comptent pas leurs heures passées sur ces parois qu'ils apprécient tant ! Ils ont aussi un rôle de « veilleurs » quant à la faune et la flore des falaises. Sensibilisés par des documents pédagogiques édités en collaboration avec le CD38 et le PNRV, ils font remonter des informations à propos des espèces protégées qu'ils peuvent observer. L'escalade à Presles est très appréciée des grimpeurs (y compris étrangers) du fait de la grande qualité du rocher, de la variété des itinéraires existants et de la (relative) facilité d'accès. Il faut donc que la fréquentation soit organisée au mieux pour cohabiter avec les propriétaires (qui peuvent subir des nuisances), les autres usagers (notamment les chasseurs), et la faune sauvage, sans oublier la flore sur les chemins d'accès ou en paroi.



L'association compte environ 70 membres actuellement (qui assurent ainsi sa pérennité financière), dont une quinzaine sont très actifs sur le terrain.

Ludovic PIN, secrétaire





La zone nordique des Coulmes (50 km de piste de ski de fond, et 30 km de pistes piéton/raquette) est gérée par la SMVIC et se trouve en partie sur le territoire de la commune de Presles. Durant la saison d'hiver, ce sont 5 salariés qui assurent l'entretien (élagage, balisage et damage des pistes), l'accueil (aux 2 portes d'entrée de Patente et du col de Romeyère) et la sécurité des usagers (les 5 salariés sont pisteurs-secouristes nordiques).

Une des vocations de la zone nordique est l'accueil des classes scolaires pour des cycles d'apprentissage du ski. Ces classes viennent des villes et villages de l'intercommunalité et vont tantôt côté Patente tantôt côté col de Romeyère.

Bien entendu, le site s'adresse aussi aux skieurs individuels, aux raquettistes (classes scolaires également) et aux amoureux de la neige en général.

Personnellement, j'ai entamé ma dix-neuvième saison cette année et j'ai la chance de travailler depuis plus de dix ans avec les mêmes coéquipiers. Pour nous, cette nouvelle saison est toute particulière en raison de la crise du Covid-19 (et ses contraintes sanitaires) mais aussi du fait d'un enneigement généreux jusqu'à présent. Ces deux facteurs ont incité beaucoup de nouveaux venus à découvrir cet espace nordique à proximité de St-Marcellin et des villages alentours (voire parfois de plus loin).

Le week-end d'ouverture du 12-13 décembre 2020 a égalé (en fréquentation et chiffre d'affaire) les meilleurs départs de saison jamais enregistrés. C'est surtout ensuite que la fréquentation est devenue tout à fait exceptionnelle avec une affluence importante pendant les fêtes de fin d'année puis du jamais vu plusieurs

week-ends de suite : 9-10, 16, 23-24 et 31 janvier. Ces jours là, le parking de Patente était complet dès 10 heures le matin et les voitures se garaient bien avant le parking ou sur la route de Mallevall.

Outre le public des skieurs réguliers et des pratiquants familiaux habituels, de nombreuses personnes se sont essayées au ski de fond ou aux balades à raquette pour la première fois (et sont revenues ensuite). La piste de luge de Patente a également été prise d'assaut lors de ces jours de grande affluence.

Pour maintenir une bonne qualité d'accueil, un ou deux salariés de la SMVIC (travaillant habituellement à la piscine) sont venus nous prêter main forte ces derniers week-ends et seront, a priori, encore avec nous pendant les vacances de février.

Bref, un début de saison fantastique qui compense la saison passée.

Reste à espérer que ce départ tonitruant se prolonge sur le mois de février. Pour cela la météo doit rester favorable et les contraintes sanitaires compatibles !

Philippe Stref

Pisteurs-secouristes sur la zone nordique des Coulmes



## Le foyer de ski de fond



### Un véritable atout pour le village et sa région !

Presles est une des portes d'entrée du domaine skiable des Coulmes. Le foyer de ski de fond est un accueil associatif qui donne aux familles et aux sportifs l'occasion de respirer à plein poumons dans un coin de nature préservée. Dans les Coulmes en hiver, le nordique c'est fantastique ! C'est l'objectif de l'association de bénévoles qui gère le foyer de ski de fond du Faz à Presles.

Vous pouvez découvrir le massif des Coulmes en hiver et son domaine de pistes de ski de fond et ses itinéraires de raquettes. Le domaine est géré par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté ou SMVIC et l'ONF.

Par convention, durant la saison hivernale de décembre à mars, le bâtiment est gracieusement mis à la disposition du Foyer par la municipalité de Presles. Le Foyer prend en charge, le chauffage, l'électricité, le téléphone, internet... ainsi que l'entretien journalier du bâtiment et du matériel (skis, raquettes... et machines d'entretien) et le renouvellement du parc de location, pendant la saison d'hiver.



Le Foyer propose:

- la location de skis de toutes tailles (classique et skating) de raquettes et des luges.
- la vente de forfaits (séance journée ou carte saison) obligatoires pour utiliser les pistes damées. (Le Foyer a la responsabilité et l'obligation d'être un relais de sécurité (astreinte de 9H à 17H), en lien avec le poste de Patente (départ des pistes balisées) et celui du Foyer de Rencurel, au col de Romeyère)
- la mise à la disposition d'une salle hors sacs chauffée (possibilité de boissons chaudes). En raison du virus Covid-19, cette salle est cette année, légalement fermée au public mais ouverte aux scolaires accueillis dans un strict protocole sanitaire.

Suivant l'enneigement et la fréquentation, un ou deux salariés assurent la gestion technique du Foyer. La situation devient plus complexe lorsque la neige manque : des activités de substitution sont proposées aux scolaires mais le Foyer perd les locations, et des difficultés de trésorerie apparaissent comme pour l'hiver 2019-2020 (seulement 19 jours d'ouverture des pistes). Ce n'est pas le cas cette année car nous connaissons des records d'affluence.

Pendant les week-ends et les périodes de vacances d'une année normale, le Foyer accueille les particuliers et les groupes dans la salle hors sac, mais en dehors de ces périodes, les scolaires ainsi que leurs enseignants et accompagnants, sont prioritaires pour l'utilisation de cette salle.

Le Foyer prête gracieusement le matériel de ski à chaque enfant mineur de la commune de Presles. Cependant, en raison de la pénurie de matériel, il est impératif que celui-ci soit restitué après chaque séance.

Pour harmoniser les activités, de part et d'autre du Mont Noir, les associations qui gèrent les Foyers de Presles et de Rencurel travaillent en concertation, entretenant des liens étroits et amicaux. Il en est de même avec l'ONF, gestionnaire des forêts domaniales.

L'équipe du foyer serait heureuse d'accueillir tous les volontaires bénévoles pour la renforcer notamment lors des week-ends de forte affluence, les vacances, ou en semaine lorsque sont programmés des groupes scolaires. Les jeunes sont vivement invités.

Le foyer est là pour tous, alors n'hésitez pas à nous rendre visite et à nous faire part de vos idées pour le faire évoluer vers des nouveaux projets.

#### Calendrier des manifestations

- Nocturne Raquettes + repas au Centre de vacances des Coulmes : Samedi 16 mars 2021. A Rencurel
- Carnaval déguisé en ski : Mardi 16 février 2021. A Presles
- Soirée musicale : Samedi 6 mars 2021. A Presles (sous réserves, Covid)
- Pot de clôture de la saison : fin mars. A Presles

Merci par avance et soyez nombreux à profiter du site magnifique qui nous entoure.

L'équipe du Foyer de Ski de Fond de Presles : Présidente : Virginie Lecrique, Presles ; Vice-président : Jean Vicat, Presles ; Trésorier : Jérôme Barral, St-Romans ; Vice-trésorier : Bernard Bayle, Cognin les Gorges ; Secrétaire : Claude Berger, Beaulieu

Virginie Lecrique, pour l'équipe du Foyer



## Comité des fêtes de Presles

Suite à l'épidémie de COVID et afin de respecter toutes les mesures sanitaires, la vogue de Presles s'est déroulée cette année, en plein air, totalement et sur une seule journée : le samedi 25 juillet 2020.

C'est avec un magnifique soleil et avec de la bonne humeur que le concours de pétanque a eu lieu avec un nombre très important de doublettes (42).

En fin d'après-midi, un tournoi de foot a rassemblé de nombreux joueurs.

Quant aux enfants, ils ont pu se défouler sur le château gonflable mis à leur disposition.

Puis chacun a pu se restaurer avec le traditionnel barbecue.

La soirée s'est ensuite poursuivie par un bal en plein air, animé par « Music and Light ».

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur aide et à bientôt...

Le Comité des Fêtes

## 6 janvier 2021 : un camion échoué au Charmeil

19h : Un coup d'œil rapide par la fenêtre confirma ce que le vacarme entendu laissait augurer :

un camion et sa remorque venaient de s'échouer au Charmeil et sa tenue sur la route recouverte de quelques centimètres de glace semblait bien précaire. Le chauffeur pensait pouvoir rejoindre Rencurel et livrer sa cargaison par cet itinéraire, son gabarit lui interdisant les Gorges de la Bourne... Mais voilà, l'hiver a ses aléas, et là ils étaient de glace et de neige dans une pente non négligeable.

*L'unimog à gauche,  
le tracteur à droite,  
réflexion sur la  
stratégie à adopter...*



La situation jugée grave mais pas désespérée fût résolue non sans efforts par Fred, Vincent et leurs montures : on tira le 19 tonnes libéré de sa remorque attelée sur l'Unimog, on chaînes le dit camion, les chaînes étaient neuves dans l'emballage, tout cela sous le regard médusé d'un chauffeur visiblement hors concours mais dont le regard exprimait largement la gratitude. Il s'en retourna dans la vallée vers 22h30.

*Le camion tiré par Fred au volant de son tracteur*



ADMR



Les associations de l'ADMR du Royans (le service aide à domicile et le service de soins) vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette année 2021. Qu'elle nous apporte plus de sérénité, de joie en famille, et surtout de santé dans cette période troublée que nous vivons actuellement.

Compte tenu du contexte sanitaire, toutes les manifestations habituelles (les brioches, les après-midis cartes, le pique-nique, le goûter de Noël et le voyage annuel) n'ont pu être réalisées mais nos intervenantes sont et restent mobilisées à vos côtés.

**Le service aide à domicile du Royans:**

Contacts : 04/76/36/16/15

**Portage de repas, le service téléalarme**

Contacts : 04/76/36/16/15

**Le service famille**

Contact : 04/76/56/35/99

**Le service de soins à domicile : SSIAD du Royans aux Coteaux :**

Contact : 04 76 38 37 64

## Association Vivre à Presles

L'association «Vivre à Presles» n'est pas en mesure de faire son Assemblée Générale compte tenu des restrictions actuelles.

Dès qu'il sera possible d'organiser cette A.G. en début de soirée, alors nous fixerons la date et vous enverrons la convocation.

Merci de votre compréhension.

Miguel Hareau, trésorier.

## Bientôt des légumes à Presles...?

Cela fait quelques temps que je réfléchis à un projet de maraîchage à Presles, mais la question du foncier restait sans réponse. Tout s'est débloqué cet automne puisque la SAFER m'a octroyé un terrain sous le cimetière (parcelles D168 et D169). Le projet est de produire des légumes diversifiés, d'avoir des poules pondeuses et peut-être quelques poulets de chair. Dans un deuxième temps, un atelier de transformation légumière viendra compléter l'activité. Une vente à la ferme sera organisée chaque semaine pendant la saison maraîchère (Avril – Novembre) et un système de commande pourra être mis en place pour les hébergeurs/restaurateurs. Les œufs seront en vente libre en permanence sur l'exploitation. Des travaux restent à effectuer (bâtiment, retenue d'eau, irrigation, etc.) mais les premiers légumes pourraient sortir de terre dès 2022...

Igor Frey

